

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : AGGLOMÉRATION D'AGEN

FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

THÉMATIQUE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

ACQUISITION DE VÉHICULE « PROPRE »

Délibération n°2017-157

Le Rapporteur expose :

La Commune envisagerait, au titre de l'année 2018, de solliciter l'Agglomération d'Agen pour le dossier ci-après, s'inscrivant dans la thématique suivante :

➤ au titre de « développement durable » : il s'agirait de poursuivre le plan de renouvellement du parc des véhicules des ateliers municipaux, d'une part et de promouvoir parallèlement l'utilisation de véhicules électriques en prévoyant l'acquisition d'un véhicule utilitaire de marque Goupil destiné à assurer la propreté des différents espaces publics de la Commune.

Le coût d'acquisition de ce véhicule utilitaire ressortant à 27 938 € H.T..

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen, l'attribution de l'aide correspondante au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA, Mme BARAILLES, M. MIRANDE, Mme BERNÈS, MM. MEYNARD, PORTEJOIE, PONTENS, Mmes FAGET, FOUQUET, DELFOUR, VÉZINAT, MM. LAGARDE, DELANIS, LYS, Mmes SAZI, ROUMAZEILLES, M. BOURGAREL, Mme GIROTTO, MM. SICARD, JACQ, CUESTA, Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ, Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET, Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES, M. ZAMBO à Mme FAGET, M. BOCQUET à M. JACQ, M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : AGGLOMÉRATION D'AGEN**FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE****DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018****THÉMATIQUE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » - ÉCONOMIE D'ÉNERGIE****REMPLACEMENT CHAUDIÈRE GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON****Délibération n°2017-156****Le Rapporteur expose :**

La Commune envisagerait, au titre de l'année 2018, de solliciter l'Agglomération d'Agen pour le dossier ci-après, s'inscrivant dans la thématique suivante :

➤ au titre de « développement durable » : Il s'agirait de prévoir le remplacement de la chaudière au niveau du groupe scolaire Ferdinand Buisson (école maternelle).

Une première estimation desdits travaux ressortant à 11 500 € H.T..

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen, l'attribution de l'aide correspondante au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : AGGLOMÉRATION D'AGEN

FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

THÉMATIQUE « ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX DE PROXIMITÉ »

TRANSFORMATION BÂTIMENT ANCIENNE CRÈCHE DE GANET

Délibération n°2017-155

Le Rapporteur expose :

La Commune envisagerait, au titre de l'année 2018, de solliciter l'Agglomération d'Agen pour le dossier ci-après, s'inscrivant dans la thématique suivante :

➤ au titre de « équipements communaux de proximité » : il s'agit de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Crèche municipale destinée à accueillir l'Ecole de Musique Amac-Anacrouse, la maîtrise d'œuvre de ce projet ayant été confiée à Madame Karine CARMENTRAN - architecte.

Une première estimation des travaux ressort à 395 501 € H.T..

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen, l'attribution de l'aide correspondante au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : AGGLOMÉRATION D'AGEN
FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE
DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018
THÉMATIQUE « DÉPENDANCES DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE »
AVENUE DE LA MARNE/RD 656

Délibération n°2017-154

Le Rapporteur expose :

La Commune envisagerait, au titre de l'année 2018, de solliciter l'Agglomération d'Agen pour le dossier ci-après, s'inscrivant dans la thématique suivante :

➤ au titre de « dépendances de la voirie départementale » : il s'agirait des travaux liés à la sécurisation du carrefour de l'avenue de la Marne, tout particulièrement au regard de sa fréquentation liée à la présence de La Poste et du Centre commercial Le Chat d'Oc.

Les travaux consisteraient pour l'essentiel à la réalisation de plateaux ralentisseurs permettant de réduire la vitesse à l'entrée du giratoire, d'une part et à sécuriser les traversées piétonnes, d'autre part.

Une première estimation desdits travaux ressort à 51 469 € H.T..

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen, l'attribution de l'aide correspondante au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017




Le Maire,
Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA, Mme BARAILLES, M. MIRANDE, Mme BERNÈS, MM. MEYNARD, PORTEJOIE, PONTENS, Mmes FAGET, FOUQUET, DELFOUR, VÉZINAT, MM. LAGARDE, DELANIS, LYS, Mmes SAZI, ROUMAZEILLES, M. BOURGAREL, Mme GIROTTO, MM. SICARD, JACQ, CUESTA, Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ, Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET, Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES, M. ZAMBO à Mme FAGET, M. BOCQUET à M. JACQ, M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : AGGLOMÉRATION D'AGEN**FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE****DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018****THÉMATIQUE "VOIRIE COMMUNALE"****QUARTIER GANET-BÉOULAYGUES****Délibération n°2017-153****Le Rapporteur expose :**

La Commune envisagerait, au titre de l'année 2018, de solliciter l'Agglomération d'Agen pour le dossier ci-après, s'inscrivant dans la thématique suivante :

➤ au titre de « la voirie communale » : Il s'agirait pour la Commune de procéder à des travaux, tout particulièrement sur la rue François Mauriac pour la section comprise entre le ponceau franchissant le Rieumort et la rue des Glycines.

Ces premiers travaux s'inscrivant dans le prolongement de la réhabilitation sur la Commune d'Estillac du chemin de la Justice, voirie d'intérêt communautaire.

Une première estimation de ces travaux ressort à 149 519 € H.T..

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen, l'attribution de l'aide correspondante au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA, Mme BARAILLES, M. MIRANDE, Mme BERNÈS, MM. MEYNARD, PORTEJOIE, PONTENS, Mmes FAGET, FOUQUET, DELFOUR, VÉZINAT, MM. LAGARDE, DELANIS, LYS, Mmes SAZI, ROUMAZEILLES, M. BOURGAREL, Mme GIROTTO, MM. SICARD, JACQ, CUESTA, Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ, Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET, Mme ZEKNINI à Mme BARAILLES, M. ZAMBO à Mme FAGET, M. BOCQUET à M. JACQ, M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : 21^{ème} ÉDITION DU 4L TROPHY « DÉSERT AVENTURE » - 15 au 25 février 2018
PARTICIPATION D'UN JEUNE PASSAGEOIS
ASSOCIATION 4L TAKE OFF
AIDE FINANCIÈRE

Délibération n°2017-152**Le Rapporteur de la Commission « Affaires scolaires - Jeunesse » expose :**

Hugo MAUGÈRE demeurant rue Gambetta au Passage d'Agen, est étudiant à l'Université Toulouse III/Paul Sabatier, au sein de laquelle il prépare un DUT mention « génie mécanique et productive/techniques aérospatiales ».

Hugo Maugère, dans le cadre du projet pédagogique de son cycle d'études universitaire, souhaiterait participer à la 21^{ème} édition du 4L Trophy qui se déroulera du 15 au 25 février 2018, soit un périple d'une dizaine de jours partant de Biarritz pour arriver à Marrakech.

Le 4L Trophy est avant tout une aventure humanitaire et solidaire. Ainsi, le projet porté par Hugo Maugère, au travers de sa participation au 4L Trophy, consisterait à acheminer un maximum de fournitures scolaires au Maroc en partenariat avec l'association « Enfants du désert ».

A cet effet, Hugo Maugère sollicite auprès de la Commune une participation financière destinée à parfaire le financement de son projet ; il s'engagerait à apposer de façon visible sur son véhicule le logo de la Commune et à faire un retour d'expérience auprès des élèves de l'une au l'autre des écoles élémentaires de la Commune.

Le budget prévisionnel de ce projet porté l'association 4L Take Off, qu'il a constituée à cet effet, ressort à 12 165 €, il comprend les frais d'inscription, la traversée en bateau, l'assistance médicale, l'assurance du véhicule, les équipements de survie, l'hébergement ...

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

1°) - d'allouer à l'association 4L Take Off une aide financière d'un montant de 600 € pour parfaire le financement du projet pédagogique du cycle d'études universitaire d'Hugo Maugère, étant précisé que l'association s'est engagée à rembourser ladite aide financière dans l'hypothèse de la non-participation d'Hugo Maugère à cette manifestation,

2°) - d'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÉDOUARD LACOUR
PROJET PÉDAGOGIQUE « NOËL EN CIRQUE »
ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018
PARTICIPATION FINANCIÈRE

Délibération n°2017-151

Le Rapporteur de la Commission « Affaires scolaires - Jeunesse » expose :

Monsieur le Directeur de l'Ecole élémentaire Edouard Lacour nous a transmis le projet pédagogique pour l'année scolaire 2017-2018 portant sur le cirque.

Cette action prévoit notamment la participation à un spectacle « Noël en Cirque » qui aura lieu le vendredi 8 décembre à Valence d'Agen.

Ce spectacle constituerait un support pour l'ensemble des classes afin de préparer différentes animations pour la Fête de l'Ecole de juin 2018.

Le coût de ce projet ressort à 2 264,84 €.

Pour en parfaire son financement, l'Ecole sollicite auprès de la Commune une participation financière à hauteur de 500 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'allouer à l'école élémentaire Edouard Lacour une participation financière de 500 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : GROUPE SCOLAIRE ÉDOUARD LACOUR
CLASSE D'INTÉGRATION SCOLAIRE (CLIS)
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE

Délibération n°2017-150

Le Rapporteur de la Commission « Affaires scolaires-Jeunesse » expose :

La Commune du Passage d'Agen accueille au sein des locaux de l'école élémentaire Edouard Lacour, une Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) fréquentée pour l'année scolaire 2017/2018 par 12 élèves dont 7 sont domiciliés hors commune et résident respectivement sur les Communes d'Agen (1 élève), Brax (3 élèves), Caudecoste (1 élève), Lamontjoie (1 élève) et Layrac (1 élève).

Lorsque la commune de résidence de l'élève ne dispose pas de CLIS adaptée à la situation de l'élève, sa participation aux dépenses de l'école publique d'accueil est obligatoire et assimilée à un défaut de capacité d'accueil.

Cette capacité d'accueil est appréciée d'un point de vue quantitatif mais également qualitatif. Ainsi que le précise la circulaire interministérielle n°89-273 du 25 août 1989 relative à la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, l'aspect qualitatif doit être pris en compte lorsque l'enfant présente des difficultés scolaires particulières qui ne peuvent être résolues que par une scolarité adaptée.

Par conséquent, lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une CLIS d'une commune d'accueil par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, cette décision s'impose à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer dans les conditions de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Ainsi, l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, repris par l'article L 212-8 du Code de l'Education, prévoit que la répartition des charges liées à la scolarisation d'enfants dans la commune d'accueil se fait par délibération concordante des Conseils municipaux des communes concernées.

A défaut d'accord, il appartient au Préfet de fixer la contribution de chaque commune auprès du Conseil Départemental d'Education Nationale.

Le calcul desdites charges prend en compte les dépenses de fonctionnement définies par la loi, à savoir essentiellement l'entretien des locaux affectés à l'enseignement, les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage des locaux à usage d'enseignement, la rémunération des agents de service, Etant précisé que la contribution de la commune de résidence ne peut en aucun cas être supérieure au coût moyen de la scolarisation d'un élève effectivement supporté par la commune d'accueil.

Pour la Commune du Passage d'Agen, au titre de l'année scolaire 2017/2018, le coût par élève fréquentant la CLIS ressort à 551 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

1°) - de fixer pour l'année scolaire 2017/2018, le montant de la participation des communes de résidence des enfants accueillis dans la C.L.I.S. à 551 € par élève pour les frais de fonctionnement,

2°) – de notifier aux communes concernées, à savoir Agen, Brax, Caudecoste, Lamontjoie et Layrac le montant de leur participation respective, au titre de la fréquentation de la C.L.I.S. du groupe scolaire Edouard Lacour pour l'année scolaire 2017/2018 pour l'enfant ou les enfants résidant sur leur territoire respectif.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2017
PROCÉDURE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
ANNÉES 2008/2015

Délibération n°2017-149

VU le Budget primitif 2017,

Le Rapporteur de la Commission « Finances-Economie-Emploi » expose :

Monsieur le Trésorier d'Agen-Municipale vient de nous transmettre l'état des créances non acquittées pour les exercices courant sur la période 2008 à 2015, ces créances se rapportant aux cantines scolaires, aux garderies scolaires et aux activités périscolaires.

Il s'avère que les créances considérées n'ont pu, en dernier ressort, être recouvrées par les services de la Trésorerie d'Agen-municipale, malgré la mise en œuvre des procédures règlementaires de recouvrement prévues à cet effet. Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève globalement à 3 794,14 €.

Dès lors, la Commission vous propose de procéder, au titre de l'exercice budgétaire 2017, à l'admission en non-valeur desdites créances irrécouvrables qui seraient respectivement imputées en section de fonctionnement :

. article 6541 « créances admises en non-valeur » qui enregistre les pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de 2 647,90 €,

. article 6542 « créances éteintes » qui enregistre les pertes sur les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective pour un montant de 1 146,22 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à l'admission en non-valeur desdites créances irrécouvrables qui seront imputées en section de fonctionnement :

. à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » qui enregistre les pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de 2 647,90 €,

. à l'article 6542 « créances éteintes » qui enregistre les pertes sur les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective pour un montant de 1 146,22 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES
ANNÉE 2018

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – Article L 2121-29 C.G.C.T.

Délibération n°2017-148

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron »,

VU l'article L 3132-26 du Code du travail,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission « Finances-Economie-Emploi »,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, en l'absence de demande particulière, de donner un avis favorable au maintien, pour 2018, à 5 du nombre de dérogations au repos dominical, conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE
RUE VICTOR DURUY 3^{ème} TRANCHE
CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE AU BÉNÉFICE DU SDEE 47
Parcelle référencée au cadastre section AE – n°115 (lieu-dit « Tounis »)

Délibération n°2017-147

Le Rapporteur de la Commission « Finances – Economie - Emploi » expose :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 3 octobre dernier, avait décidé dans le cadre de la 3^{ème} tranche des travaux de la réhabilitation de la rue Victor Duruy, de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques aériens en partenariat avec le SDEE 47.

La réalisation de ces travaux nécessiterait que la Commune consente à autoriser le passage en aérien, sur une parcelle lui appartenant (parcelle référencée au cadastre section AE - n°115 d'une contenance de 358 m², sise avenue des Pyrénées) d'une ligne de distribution électrique en surplomb, sur une longueur de 26 m environ.

A cet effet, il conviendrait d'établir une convention de servitude de passage entre la Commune et le SDEE 47.

Les Commissions municipales « Environnement » et « Travaux », lors de leur réunion conjointe du 28 novembre dernier, ont émis, à l'unanimité, un avis favorable sur cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

1°) – d'approuver la constitution d'une servitude de passage d'une ligne de distribution électrique aérienne au bénéfice du SDEE 47 sur la parcelle référencée au cadastre section AE - n°115, sur une longueur totale de 26 m environ,

2°) - d'autoriser en conséquence, Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'acte à intervenir toutes pièces afférentes.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 15 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : AGGLOMÉRATION D'AGEN/PLIE DE L'AGENAIS
FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)
APPEL À PROJETS 2018

Délibération n°2017-146

Le Rapporteur de la Commission "Finances-Economie-Emploi" expose :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 décembre 2014, avait approuvé la création d'un poste de référent de parcours PLIE au titre de l'appel à projets lancé par le Fonds Social Européen (FSE) pour l'année 2015, cet appel à projets ayant été renouvelé pour l'année 2016 et pour l'année 2017.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), élément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, constitue un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Son objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adapté à chaque situation individuelle.

Ainsi, le PLIE se définit comme une entité opérationnelle, associant, à l'échelle de plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Pour le territoire de l'Agglomération d'Agen, il s'agit du PLIE de l'Agenais.

Le PLIE de l'Agenais réunit notamment les services de l'Etat (Préfecture, DIRECCTE), Pôle Emploi, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les chambres consulaires, la Mission Locale, l'Agglomération d'Agen. Le Comité de pilotage du PLIE définit les objectifs et les priorités du plan d'action du PLIE. Il fixe les orientations quant aux axes et activités prioritaires de programmation du plan d'action et valide les appels à projets annuels.

Le Comité de Pilotage du PLIE de l'Agenais, lors de sa réunion du 26 septembre 2017, a décidé de valider l'appel à projets 2018 lancé par l'Union Européenne au titre du Fonds Social Européen (FSE).

Cet appel à projets porte sur l'axe opérationnel 2 « accueil, orientation, accompagnement renforcé des participants du PLIE dans la mise en œuvre de leurs parcours d'insertion professionnelle ». Cet axe opérationnel du PLIE est décliné du Programme Opérationnel National d'intervention du Fonds Social Européen 2014-2020 et tout particulièrement :

- . de l'axe prioritaire III : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion,
- . de l'objectif thématique 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination,
- . de la priorité d'investissement 9.1 : l'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi.

Les publics cibles définis dans le PON FSE « emploi – inclusion » 2014-2020 visent toutes les personnes en situation, ou menacées, de pauvreté en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable.

Les personnes bénéficiaires des minimas sociaux présentent généralement ces caractéristiques cumulées, mais d'autres catégories de personnes en situation ou menacées de pauvreté sont également visées, dès lors qu'elles cumulent des freins professionnels et sociaux d'accès à l'emploi.

Ainsi, relèvent des groupes ciblés par le PLIE de l'Agenais, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les seniors, les personnes ayant des niveaux de qualification inférieurs ou égaux du niveau V (CAP-BEP), ...

A cet effet, le PLIE a souhaité, dans un objectif de proximité d'accès aux services pour les participants habitant les différentes communes membres, organiser son territoire en zone d'intervention. Le territoire communautaire serait donc divisé en 7 zones, la zone 4 étant constituée des communes du Passage d'Agen, de Brax de Sérignac-sur-Garonne, de Sainte-Colombe en Brulhois, de Moirax, de Laplume, d'Aubiac, d'Estillac et de Roquefort.

A cet égard, le PLIE souhaite trouver des opérateurs pour assurer le portage des 7 postes de référents de parcours PLIE correspondants aux 7 zones identifiées.

La zone 4 représenterait un poste de référent de parcours PLIE équivalent temps plein.

Le poste de référent PLIE qui est le garant de la cohérence du parcours en vue de l'objectif emploi, s'articule autour de 4 pivots d'intervention :

- . la phase d'accueil,
- . l'intégration du participant,
- . le parcours d'insertion, l'accès et le retour à l'emploi,
- . la sortie du dispositif.

Le référent de parcours PLIE remplit notamment les fonctions suivantes :

- . diagnostic permanent du participant, de son projet (point forts/points faibles) et de l'environnement,
- . mobilisation des mesures répondant aux besoins du participant et susceptibles de concourir à la réussite du parcours jusqu'à la sortie du participant du dispositif PLIE,
- . écoute et suivi individualisé, avec conseils personnalisés,
- . mise en relation avec les employeurs soit directement, soit par l'intermédiaire des chargés de mission « relations entreprises » du PLIE ou du service Agglo Emploi.

En outre, le référent de parcours PLIE doit garantir à chaque participant un accompagnement de proximité et régulier, le traitement global des freins à l'emploi, des propositions de mise en situation d'emploi, ...

Chaque référent de parcours PLIE a un lien fonctionnel avec la structure d'animation du PLIE qui, sous l'autorité du Président du PLIE, assure entre autres la direction du dispositif et la coordination et la gestion des parcours des participants.

Les activités de chaque référent de parcours PLIE seront supervisées par la structure d'animation et plus particulièrement par la coordinatrice des parcours qui aura notamment en charge :

- . la coordination et la supervision opérationnelle de l'activité des référents de parcours PLIE,
- . l'animation de l'équipe de ces mêmes référents,
- . le soutien technique auprès de ces mêmes référents,
- . l'évaluation des parcours des participants,
-

La Commune, soucieuse de prendre en compte la problématique de l'emploi sur son territoire, a souhaité renouveler pour l'année 2018 cet appel à projets, tout particulièrement au regard des publics éligibles visés par cette opération.

Le budget prévisionnel ressortirait à 40 212.38 € comprenant pour la majeure partie le poste de référent de parcours PLIE, en contrat à durée déterminée, base 35 heures hebdomadaires. La dépense afférente à ce portage par le budget de la Commune, serait couverte par une participation financière de l'Agglomération d'Agen à hauteur de 11 580 € et le restant par des crédits FSE à hauteur de 70 %.

Dès lors, la Commission vous propose de renouveler pour l'année 2018, l'appel à projets portant sur l'accompagnement renforcé des participants du PLIE par un référent de parcours PLIE, en contrat à durée déterminée, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de candidater à l'appel à projets 2018, portant sur l'accompagnement renforcé des participants du PLIE de l'Agenais par un référent de parcours PLIE, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée, 35 heures hebdomadaires dont la rémunération sera assise sur l'indice brut 457 de la fonction publique.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : BUDGET COMMUNAL
VERSEMENT SUBVENTION AU C.C.A.S.
EXERCICE 2018

Délibération n°2017-145

VU la demande des services de la Trésorerie Agen-municipale,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission « Finances-Economie-Emploi »,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de verser, sous forme d'acomptes au fur et à mesure des besoins de trésorerie, une subvention au C.C.A.S. dans la limite du montant adopté lors de l'exercice précédent et de prévoir en conséquence, l'inscription à l'article 657-36 section de fonctionnement du budget primitif 2018 les crédits correspondants.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE 2017

AUTORISATION D'ENGAGEMENT 25 % DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Délibération n°2017-144

VU le budget 2017,

VU l'article L 1612-1 C.G.C.T.,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission "Finances-Economie-Emploi",

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

1°) – de retenir les crédits pour les montants et affectations figurant aux tableaux joints en annexe,

2°) – d'autoriser en conséquence, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de la Commune au titre de l'exercice 2017.

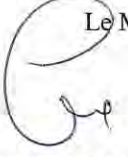
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,


Francis GARCIA.

ETAT DES 25 %
BUDGET COMMUNE 2017

CHAPITRE	LIBELLES	INSCRIPTION BP	RAR	INSCRIPTION DM	TOTAL	25%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	786 000 €	0 €	17 500 €	803 500 €	200 875 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 000 €	29 178 €	9 300 €	95 478 €	23 870 €
204	SUBVENT°D'EQUIPEMT VERSEES	92 280 €	53 693 €	10 775 €	156 748 €	39 187 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 186 070 €	417 911 €	35 600 €	1 639 581 €	409 895 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	53 000 €	42 782 €	0 €	95 782 €	23 946 €
458	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	0 €	14 711 €	7 000 €	21 711 €	5 428 €
	TOTAL	1 388 350 €	558 275 €	62 675 €	2 009 300 €	502 325 €

PAR OPERATIONS

OPERAT.	LIBELLES	INSCRIPTION BP	RAR	INSCRIPTION DM	TOTAL	25%
19	REAMENAGEMENT MAIRIE	0 €	4 749 €	0 €	4 749 €	1 187 €
	TOTAL	0 €	4 749 €	0 €	4 749 €	1 187 €

AR PREFECTURE

047-214702011-20171212-2017_144-DE

Recu le 14/12/2017

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : RÉGIME D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI ASSOCIATIF DU SECTEUR SPORTIF
TENNIS DE TABLE PASSAGEOIS
PARTICIPATION FINANCIÈRE

Délibération n°2017-142

VU la demande de l'association Tennis de Table Passageois du 27 novembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission « Animation des quartiers-Associations-Culture-Sport »,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'allouer à l'association Tennis de Table Passageois, pour le CUI - durée hebdomadaire 20 h, de Madame Delphine SEMONT, une participation financière à hauteur de 20 % du coût employeur sur la base du SMIC, pour la période courant du 13 octobre 2017 jusqu'au 31 janvier 2018, l'association prenant en charge le montant résiduel du coût de cet emploi aidé ; cette aide étant versée par acompte trimestriel sur présentation de justificatifs par l'association concernée, le CUI bénéficiant d'une participation financière de l'Etat à hauteur de 70 %.

DIT que les crédits afférents à la présente dépense seront prélevés à l'article 657-4 section de fonctionnement du budget communal.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : COMMUNE DU PASSAGE D'AGEN/ÉCOLE DE MUSIQUE AMAC-ANACROUSE
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
FIXATION MONTANT SUBVENTION ET VERSEMENT DU SOLDE EXERCICE 2017

Délibération n°2017-141

VU la délibération du Conseil municipal n°2017-16 du 7 février 2017, autorisant le versement de l'acompte de 90 % et visée par les Services préfectoraux le 15 février 2017,

Le Rapporteur de la Commission "Animation des quartiers – Associations – Culture – Sport"
expose :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 novembre 2016, avait décidé de reconduire pour une période transitoire, la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Amac-Anacrouse, ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

En effet, cette période transitoire permettait à la Commune, en étroite collaboration avec les communes membres de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Laplume en Bruilhois (CCCLB), de convenir avec l'Association Amac-Anacrouse des modalités d'une nouvelle convention afin d'assurer la pérennité de cette association inter cantonale. Ce projet de nouvelle convention devrait être tout prochainement finalisé et concerner la période triennale 2018-2020.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer à 34 000 € le montant de la subvention allouée au titre de cette convention d'objectifs et de procéder au versement du solde, égal à 10 %, soit 3 400 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : RELATIONS AVEC LES HABITANTS

RONDE DES QUARTIERS

MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE AD HOC

Délibération n°2017-140

VU le débat d'orientation budgétaire 2017,

VU la délibération du Conseil municipal n°2017-139 du 12 décembre 2017, approuvant le projet de mise en place d'un budget participatif,

Le Rapporteur de la Commission « Animation des quartiers – Associations – Culture - Sport »
expose :

La mise en place de ce budget participatif nécessite au préalable la constitution d'une Commission municipale ad hoc. Cette dernière sera chargée de l'élaboration du règlement destiné à arrêter les modalités de mise en place et de mise en œuvre de ce budget participatif, d'une part et d'examiner la faisabilité technique et financière des projets qui seraient proposés par les habitants de chaque quartier, d'autre part.

La composition de cette Commission municipale ad hoc, se calquerait sur celle retenue par le Conseil municipal pour la commission extramunicipale « tranquillité publique », soit une commission de 8 membres, présidée par le Maire, comprenant 4 membres de la majorité municipale et 3 membres des minorités municipales, à raison d'1 membre/minorité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité (Mme Griffond ne participe pas au vote) :

1°) – de créer une commission municipale ad hoc dénommée Commission municipale « budget participatif », présidée par le Maire. Cette commission sera composée, outre le Maire, de 7 membres comprenant 4 membres représentant la majorité municipale et 1 membre représentant chacune des 3 minorités municipales,

2°) - de désigner les 7 membres suivants : Mme Brigitte BARAILLES, M. Jean-Jacques MIRANDE, Mme Cécile FAGET, M. Pierre-Yves PORTEJOIE, M. Christian JACQ, M. Sébastien DELBOSQ et Mme Corinne GRIFFOND.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : RELATIONS AVEC LES HABITANTS

RONDE DES QUARTIERS

MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

Délibération n°2017-139

VU le débat d'orientation budgétaire 2017,

Le Rapporteur de la Commission « Animation des quartiers – Associations – Culture - Sport »
expose :

La Commune a engagé dès novembre 2014, au titre de sa politique de relation de proximité avec les habitants, l'organisation de réunions de quartier. Ainsi, le territoire communal a été divisé en 6 quartiers, soit Monbusc, Passage-Bourg, Cœur de Ville, Ganet-Béoulaygues, Dolmayrac-Tounis-Rochebrune, et Bellevue-Peyré. Ce dispositif appelé « ronde des quartiers » s'articule pour chaque quartier autour de 2 réunions annuelles.

Monsieur le Maire avait évoqué, au cours de la séance du Conseil municipal consacrée au débat d'orientation budgétaire le 14 mars 2017, la mise en place d'une dotation annuelle en crédits d'investissement pour chaque quartier.

En effet, il est apparu, lors des différentes réunions de quartier, au travers des échanges avec les habitants, qu'il serait pertinent de prévoir d'allouer chaque année à chacun des 6 quartiers une dotation en investissement, dont le montant pourrait être dans un premier temps, de 5 000 €.

A cet égard, les habitants de chaque quartier seraient appelés à proposer des projets et à décider, parmi ces projets, celui qui serait retenu, partant du principe que ce sont les habitants eux-mêmes qui décideraient des projets et non le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité (Mme Griffond ne participe pas au vote),

1°) – de mettre en place un budget participatif dans le cadre du dispositif « ronde des quartiers »,

2°) – de prévoir à cet effet, l'inscription, en dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2018, d'un crédit de 30 000 € (soit une dotation de 5 000 €/quartier).

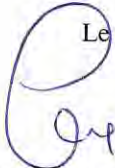
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 13 décembre 2017



Le Maire,


Francis GARCIA.

Département de Lot-et-Garonne

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le douze décembre deux mil dix-sept.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. M. MIRANDE. Mme BERNÈS. MM. MEYNARD. PORTEJOIE. PONTENS. Mmes FAGET. FOUQUET. DELFOUR. VÉZINAT. MM. LAGARDE. DELANIS. LYS. Mmes SAZI. ROUMAZEILLES. M. BOURGAREL. Mme GIROTTO. MM. SICARD. JACQ. CUESTA. Mme GRIFFOND.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. DELBOSQ. Mme CHARTIER.

POUVOIRS : Mme EYCHENNE à Mme FOUQUET. Mme ZEKHNINI à Mme BARAILLES. M. ZAMBO à Mme FAGET. M. BOCQUET à M. JACQ. M. FRÉMY à Mme GRIFFOND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PORTEJOIE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 6 décembre 2017

Date de l'affichage : 6 décembre 2017

OBJET : ALPA SECTION CULTURE
PASSERELLE MUSICALE EN AGENAIS
SAISON CULTURELLE 2018
SUBVENTION ORDINAIRE

Délibération n°2017-138

Le Rapporteur de la Commission « Animation des quartiers – Associations – Culture – Sport »
expose :

La Section Culture de l'A.L.P.A. souhaiterait poursuivre en 2018 son action d'éducation musicale intitulée "*Passerelle Musicale en Agenais*" à destination notamment des élèves des écoles de la Commune.

Il convient de rappeler que cette action menée depuis 6 ans désormais, prévoit outre des concerts, des animations sur le temps scolaire assurées par les musiciens concertistes.

Ainsi pour 2018, cinq dates ont été programmées, à savoir :

- le 26 janvier – Collectif Ezéchiel de Bayonne (Quatuor à clavier, piano, violon, alto et violoncelle),
- le 16 mars – Duo piano/violon : Mme Verzeni et Mme Auclin,
- le 4 mai – Concert Théodore Arm, violoniste accompagné au piano par Mariella Fiordaliso,
- le 12 octobre - Duo piano/violon : Natacha Triadou et Christophe Larrieu,
- le 23 novembre – Duo piano/violon : Dalia Ouziel et Daniel Rubenstein.

De plus, il convient d'indiquer, que comme l'année dernière, la préparation et le suivi pédagogique de cette action seront assurés par Madame Sylvie Pénidon, Conseillère pédagogique à l'enseignement musical de l'arrondissement Agen/Nérac, étant précisé que les animations scolaires ont lieu sur le temps scolaire sur la tranche horaire 14h/16h.

Le budget prévisionnel de l'action ressort à 10 000 €. Pour en parfaire le financement, l'Association sollicite auprès de la Commune l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 €, étant précisé qu'elle sollicite parallèlement une subvention d'un même montant auprès de l'Agglomération d'Agen.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'allouer une subvention ordinaire de 3 000 €, étant précisé que la présente dépense sera imputée à l'article 657-4 section de fonctionnement du budget communal 2018 ; l'association s'engageant à rembourser tout ou partie de ladite subvention en cas d'annulation de l'un ou l'autre des concerts prévus.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 15 décembre 2017



Le Maire,

Francis GARCIA.